

Suivi du PCAET de Rodez Agglomération - Synthèse des indicateurs émissions polluantes

ETU-2021-121 - Edition Septembre 2021



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

1. Préambule

Afin d'accompagner au mieux les territoires dans la connaissance de la qualité de l'air et des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et de GES, Atmo Occitanie propose ici une série d'indicateurs relatifs aux estimations locales d'émissions polluantes. Ces indicateurs sont mis à jour annuellement et répondent aux différents besoins énoncés ci-dessous.

Ces indicateurs doivent notamment permettre de répondre aux besoins de reporting des territoires au travers des plans et programmes sur lesquels ils sont attendus.

De plus, ces indicateurs permettent aussi d'estimer les émissions polluantes à long terme, et notamment de confronter les estimations faites à l'échelle d'un territoire aux objectifs régionaux ou nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES. Les objectifs nationaux de réduction des émissions sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et pour les GES par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). De plus l'engagement de la Région Occitanie en termes de réduction de ses consommations énergétiques et de ses émissions polluantes se traduit par des objectifs régionaux de réduction inscrits dans la stratégie REPOS.

Enfin, selon les activités et évaluations réalisées, ces indicateurs pourront être complétés par des quantifications d'impact sur les émissions polluantes d'une ou plusieurs actions réalisées sur le territoire.

Ce document présente ainsi une série d'indicateurs territoriaux associés aux émissions polluantes sur le territoire de Rodez Agglomération. Ces estimations sont issues de l'inventaire régional des émissions polluantes, mis en œuvre par Atmo Occitanie pour l'accompagnement des territoires dans la connaissance détaillée des sources locales émissives et des impacts associés.

1.1. Version de l'inventaire des émissions et période de référence

Les données d'émissions présentées ici sont issues de la version de l'inventaire précisée ci-dessous :

ATMO_IRS_V4.2_2008_2018

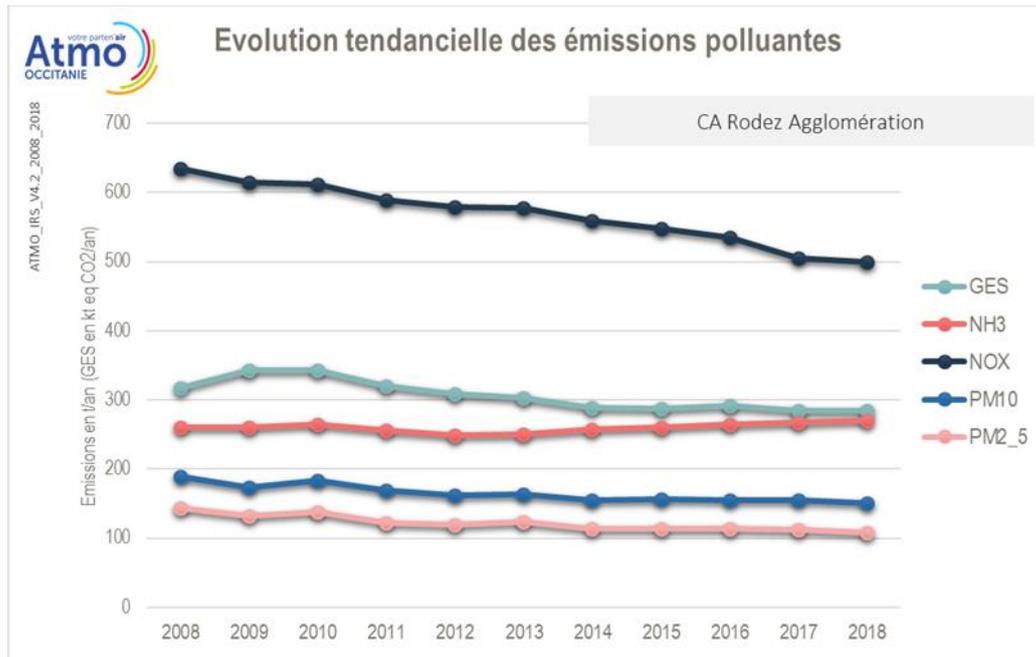
Ces données couvrent la période de référence suivante :

[2008 ; 2018]

1.2. Méthodologie

La méthodologie d'inventaire est présentée en annexe.

2. Le suivi des émissions polluantes du territoire



Les indicateurs suivants sont définis sur le territoire :

- Les quantités émises, tous secteurs confondus, en t/an ;
- L'évolution des émissions polluantes, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus ;
- L'évolution des émissions polluantes de la dernière année par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, tous secteurs confondus ;

		polluants atmosphériques à effet sanitaire (t/an)				Gaz à impact climatique (kt eq CO2/an)	
		NOx	PM10	PM2.5	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO2 Biomasse
2018	Emissions totales du territoire	500	151	108	271	284	259
2008/2018	% d'évolution des émissions de polluants atmosphériques depuis 2008	-21%	-20%	-25%	+4%	-10%	-10%
2018	% d'évolution des émissions de polluants atmosphériques par rapport à la moyenne des 4 dernières années	-7%	-3%	-5%	+3%	-1%	-1%

Les émissions polluantes du territoire sont globalement en baisse depuis 2008, hormis les émissions d'ammoniac qui sont estimées en hausse surtout sur la fin de la période. Les émissions de ce polluant sont en quasi-totalité associées aux activités agricoles. A noter que les émissions de GES totaux sont aussi en baisse sur l'ensemble de la période, de l'ordre de -10% sur les 11 années d'inventaire disponibles.

3. Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

3.1. Polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA ou Plan National de Réduction des Emissions Polluantes. L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2030 et l'année de référence 2014. Les objectifs nationaux sont estimés tous secteurs d'activité confondus.

Les indicateurs proposés pour le suivi des émissions polluantes par rapport aux objectifs nationaux définis dans le PREPA sont les suivants :

- L'évolution annuelle des émissions polluantes, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus;
- Pour la dernière année disponible, soit 2018 :
 - *L'écart à la trajectoire* définie par le PREPA
 - *La part de l'objectif* de réduction des émissions en 2030 qui est *d'ores et déjà atteint*

Situation en 2018					
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Ecart à la trajectoire en 2018*	Part de l'objectif atteint en 2018**	Part de l'objectif qui devrait être atteint en 2018 selon le PREPA	Atteinte des objectifs en 2018
NOx	-2,1%/an	+2.4%	21%	25%	
PM2.5	-2,5%/an	-0,4%	14%	12%	
NH ₃	+0,4%/an	+9,6%	/	25%	

Instructions de lecture :

- * Pour un polluant donné, en 2018, la quantification des émissions est estimée « au-dessous » (<0) / « au-dessus » (>0) de la trajectoire définie entre 2014 et 2030 par le PREPA ;
 - Exemple : La quantification des émissions de NOX en 2018 sur le territoire est au-dessus de la trajectoire attendue dans le cadre du PREPA
- **Pour un polluant donné, une certaine part de l'objectif de réduction attendu en 2030 est d'ores et déjà atteinte en 2018
 - Exemple : concernant les émissions de NOX, en 2018, 21% de l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre du PREPA entre 2014 et 2030 est d'ores et déjà atteint

Pour l'année 2030, année de projection du PREPA:

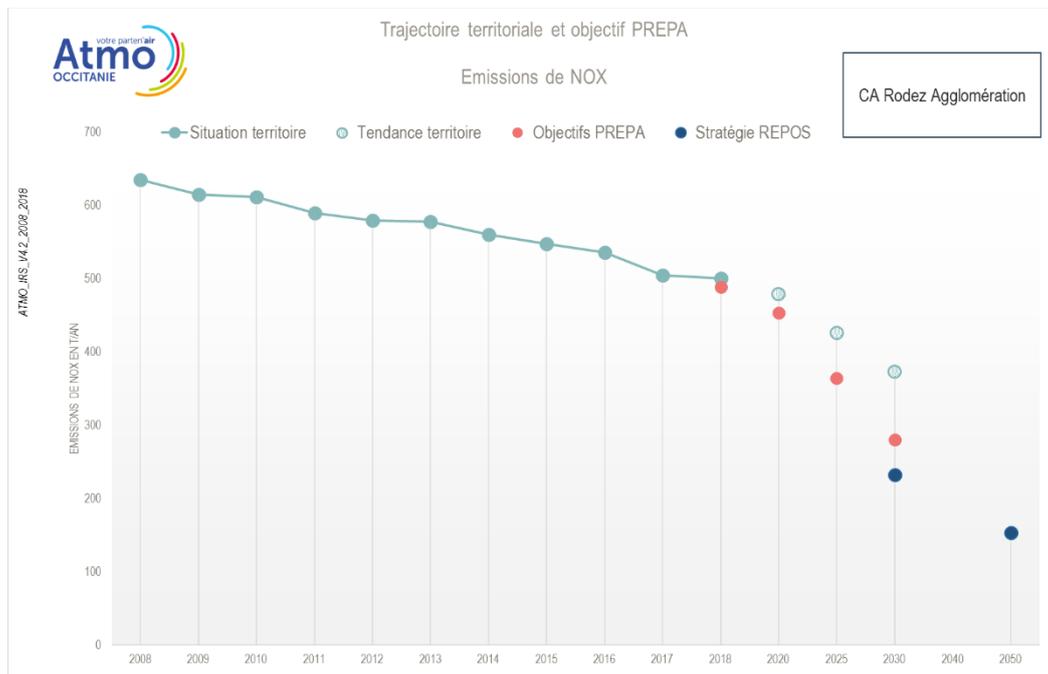
- L'estimation d'évolution des émissions en 2030, par rapport à 2014 et estimée selon l'évolution annuelle observée sur la période ;

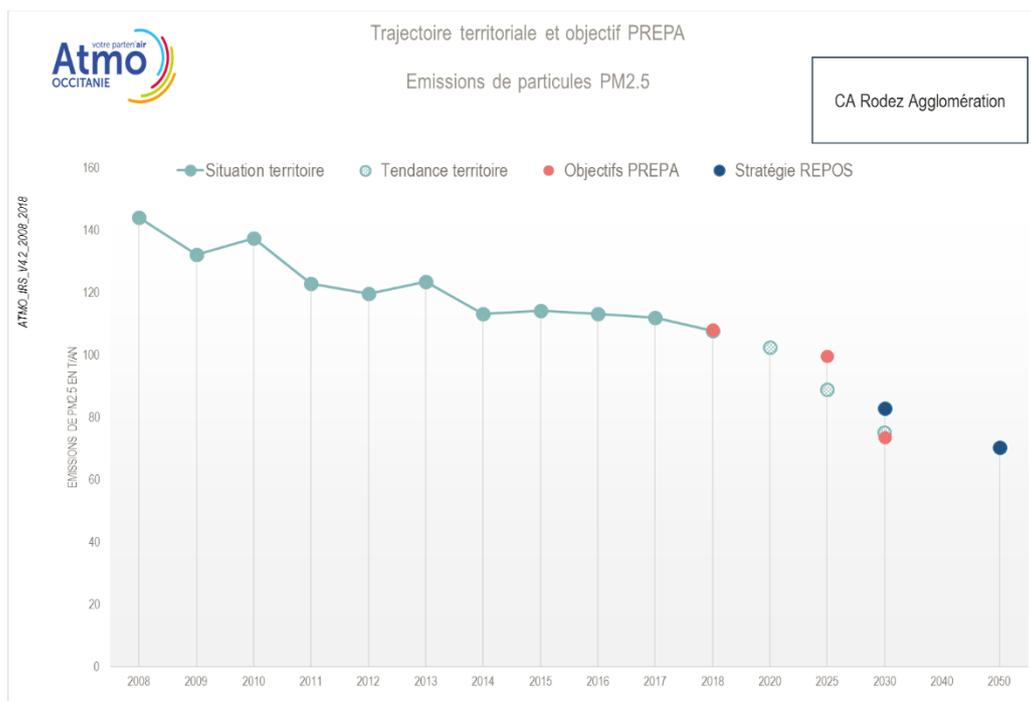
Estimation de l'évolution des émissions polluantes en 2030 par rapport à 2014				
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Estimation de la réduction des émissions en 2030	Objectifs 2030 donné par le PREPA	Atteinte des objectifs en 2030
NOx	-2,1%/an	-33%	-50%	
PM2.5	-2,5%/an	-34%	-35%	
NH3	+0,4%/an	+10%	-16%	

Suivant l'évolution des émissions observée entre 2008 et 2018 sur le territoire, l'objectif de réduction des émissions **d'oxydes d'azote et de particules PM2.5 ne seraient pas atteint en 2030**. Cependant, la réduction des émissions de PM2.5 serait très proche de l'objectif.

Concernant les **émissions d'ammoniac**, les connaissances actuelles des différentes sources d'émissions de ce polluant permettent d'estimer une tendance à la hausse des émissions entre 2008 et 2018. Ainsi, suivant la tendance observée, l'objectif de réduction de ces émissions **en 2030 prévu par le PREPA ne serait pas atteint**.

Ci-dessous une représentation de l'estimation de la trajectoire d'évolution des émissions polluantes sur le territoire. Les objectifs donnés par le PREPA et par la stratégie régionale REPOS sont indiqués pour information.





Instructions de lecture:

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions polluantes estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'outil d'inventaire des émissions polluantes,
- La courbe notée « Tendance territoire » représente une projection tendancielle des émissions polluantes selon la tendance observée entre 2008 et 2018 aux différents horizons, à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Objectifs PREPA » indique les quantités d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre en 2025 et 2030, échéances du PREPA, afin de respecter les objectifs définis nationalement par le PREPA. Les objectifs sont définis tous secteurs d'activité confondus.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de polluants atmosphériques estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet : <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-limpact-des-actions-de-la-strategie-repos-lhorizon-2050-2019>

3.2. Gaz à Effet de Serre

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les GES par la SNBC ou Stratégie Nationale Bas Carbone. L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2050 et l'année de référence 1990.

Les indicateurs proposés pour le suivi des émissions de GES par rapport aux objectifs nationaux définis dans la SNBC sont les suivants :

- L'évolution annuelle des émissions de GES, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus.
- Pour la dernière année disponible, soit 2018 :
 - *L'écart à la trajectoire* définie par la SNBC
 - *La part de l'objectif* de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050 qui est déjà atteint en 2018

Situation en 2018					
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Ecart à la trajectoire en 2018*	Part de l'objectif atteint en 2018**	Part de l'objectif qui devrait être atteint en 2018 selon la SNBC	Atteinte des objectifs en 2018
GES Hors CO2 Biomasse	-1%/an	+8,5%	17%	25%	

● Instructions de lecture:

- * : La quantification des émissions de GES en 2018 sur le territoire est au-dessus de la trajectoire attendue dans le cadre de la SNBC
- ** : Concernant les émissions de GES, en 2018, 17% de l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre de la SNBC entre 1990 et 2050 sont d'ores et déjà atteints

Référence SNBC : révision SNBC 10/2020, https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf

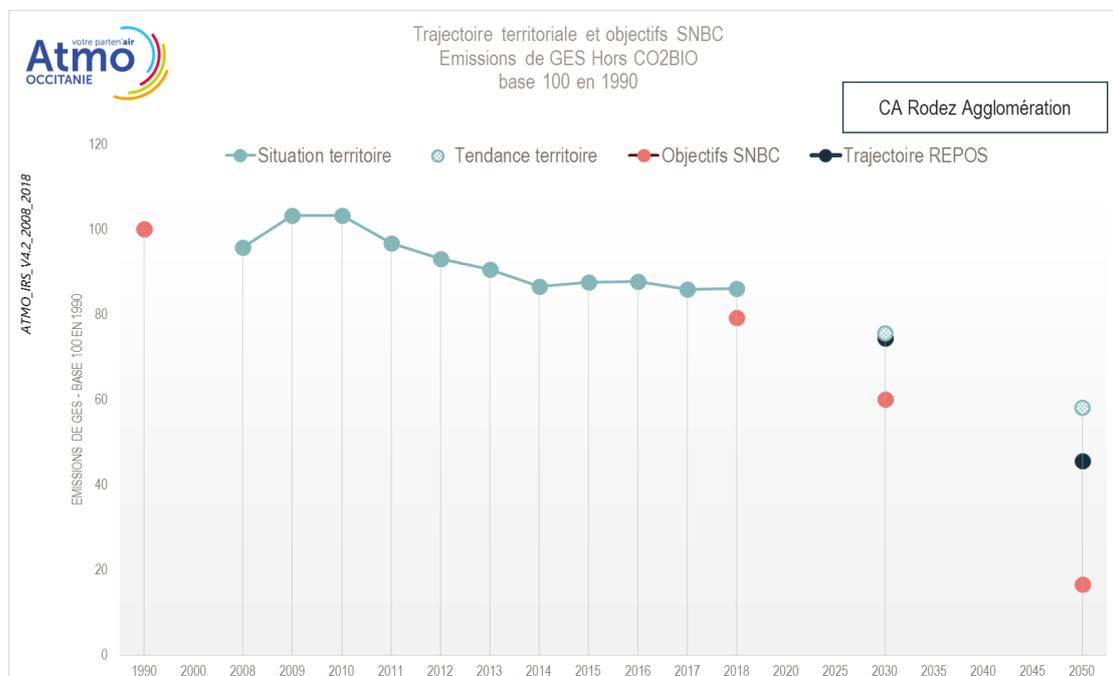
● Pour l'année 2050, année de projection de la SNBC:

- L'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050, par rapport à 1990 et selon l'évolution annuelle observée sur la période ;

Estimation de l'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990				
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Estimation de la réduction des émissions en 2050	Objectifs 2050 donné par la SNBC	Atteinte des objectifs en 2050
GES Hors CO2 Biomasse	-1%/an	-42%	-83%	

Suivant l'évolution des émissions de GES observée sur le territoire, **l'objectif de réduction donné par la SNBC ne serait pas atteint en 2050.**

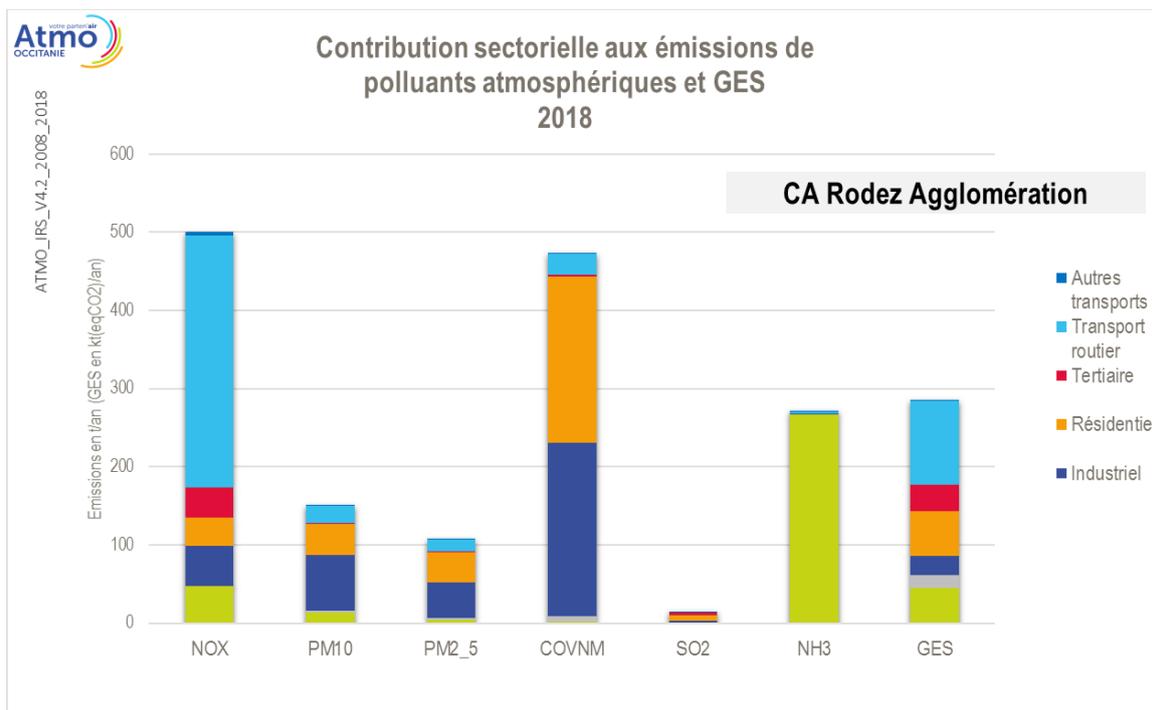
Ci-dessous une représentation de l'estimation de la trajectoire d'évolution des émissions de GES sur le territoire.



Instructions de lecture:

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions de GES hors CO2 biomasse estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'outil d'inventaire des émissions polluantes
- La courbe notée « Tendence territoire » représente une projection tendancielle des émissions de GES Hors CO2 Biomasse selon la tendance observée entre 2008 et 2018 aux différents horizons, à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Objectifs SNBC » indique les quantités d'émissions de GES Hors CO2 Biomasse à atteindre en 2030 et 2050, afin de respecter les objectifs définis nationalement par la SNBC.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de GES estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet (voir lien indiqué dans la partie 3.1)

4. Contribution sectorielle aux émissions polluantes



	Agricole	Déchets	Industriel	Résidentiel	Tertiaire	Transport routier	Autres transports
NOX	9,5%	0,0%	10,1%	7,4%	7,7%	64,4%	0,8%
PM10	9,1%	1,4%	47,4%	26,2%	0,5%	14,8%	0,6%
PM2_5	4,1%	1,9%	42,3%	36,0%	0,7%	14,7%	0,4%
COVNM	0,4%	1,3%	47,2%	44,8%	0,4%	5,8%	0,1%
SO2	0,3%	0,2%	21,4%	46,6%	26,5%	5,1%	0,0%
NH3	98,7%	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	1,1%	0,0%
GES	15,7%	5,8%	8,6%	20,1%	11,8%	37,9%	0,1%

Indication des premiers (rouge) et deuxièmes (jaune) secteurs contributeurs aux émissions polluantes

Le **trafic routier est le premier contributeur** aux émissions **d’oxydes d’azote** sur le territoire avec 64.4% des émissions totales de ce polluant. Ce secteur est aussi le **premier contributeur** aux émissions de **GES** du territoire, pour près de 40%.

Le **secteur résidentiel** en raison du chauffage des bâtiments est responsable de 26.2% des émissions de particules PM10 et de 42.3% émissions de particules PM2.5. Le chauffage résidentiel émet 20% des GES du territoire.

Le **secteur agricole** est responsable de la quasi-totalité des émissions **d’ammoniac** sur le territoire.

5. Comparaison aux territoires références

Emissions par habitant sur le territoire et comparaison au département et à la région



Composés	Unité	Emission par habitant du territoire	Emission par habitant - département	Emission par habitant - Région
NOx	kg/hab/an	9	16,4	12,8
PM10		2,7	5,3	3,8
PM2.5		1,9	3,6	2,5
GES totaux	T eq CO2/hab/an	5,1	11	6,1
GES Hors CO2 Biomasse		4,7	10,2	5,1

Part du territoire de niveau supérieur

Composés	Part des émissions du territoire dans le département	Part des émissions du territoire dans la Région
NOx	11%	<1%
PM10	10%	<1%
PM2.5	11%	<1%
GES totaux	9%	<1%
GES Hors CO2 Biomasse	9%	<1%

Rodez Agglomération

Les émissions par habitant sont en deçà des indicateurs observés pour la région Occitanie et le département de l'Aveyron.

Le territoire de **Rodez Agglomération** contribue pour **11% aux émissions d'oxydes d'azote du département et 9% pour les émissions GES** Hors CO2 Biomasse. Pour rappel, le territoire accueille 20% de la population du département.

Globalement, les émissions de Rodez Agglomération représentent moins de 1% des émissions régionales.

6. Indicateurs sectoriels sur le territoire

- Répartition des émissions de NOx et GES issues du trafic routier par type de routes, et évolution du trafic routier sur le territoire

Emissions polluantes par type de route		polluants atmosphériques		Gaz à impact climatique
		NOx	PM10	GES totaux
2018	Autoroutes	/	/	/
	Routes (nationales, départementales)	58%	55%	58%
	Voies urbaines	42%	45%	42%

Evolution des km parcourus	Autoroutes	Routes	Voies urbaines	Tous types de routes
2017/2018	/	-2,1%	-1,7%	-2%
2008/2018	/	+9,8%	+0,6%	+5,8%

Entre 2008 et 2018, sur le territoire de Rodez Agglomération le trafic routier a augmenté de 5,8% tous types de routes confondus avec des différences selon le type de route : stable sur les voies urbaines et en augmentation de près de 10% sur les routes départementales et nationales.

Cependant, on observe, depuis 2017 une baisse du trafic routier dans son ensemble, de l'ordre de -2% tous types de route confondus, au-delà de la baisse observée sur la même période à l'échelle de la région (-1.2%).

- Emissions agricoles par ha

Emissions polluantes agricoles / SAU		polluants atmosphériques				Gaz à impact climatique (en t eq CO2 /ha/an)
		NOx	PM10	PM2.5	NH3	GES totaux
2018	Emissions agricoles annuelles rapportées à la SAU	3,8	1,1	0,4	21,7	3,6

Entre 2008 et 2018, la diminution de la surface agricole utile (SAU) sur le territoire, établie à partir de statistiques départementales, est estimée à -1.1%.

Emissions polluantes dues à la combustion de biomasse

	Indicateurs Biomasse	polluants atmosphériques (en tonnes)			Gaz à impact climatique (en kt eq. CO2)
		NOx	PM10	PM2.5	GES biomasse
2018	Emissions annuelles issues de la biomasse	15	39	38	40
	Part des émissions totales du territoire	3%	26%	35%	14%
	% issu du secteur Résidentiel/tertiaire	100%	97%	98%	41%

Sur le territoire de Rodez Agglomération, les émissions associées à la combustion de biomasse représentent 26% des émissions de particules PM10, 35% des émissions de particules PM2.5 et 14% des émissions totales de GES.

Comme pour l'ensemble du territoire régional, la majorité des émissions de particules PM10 et PM2.5 dues à la combustion de biomasse sont émises par le chauffage au bois résidentiel. 41% des GES issus de la combustion de la biomasse sont aussi émis par le chauffage résidentiel.

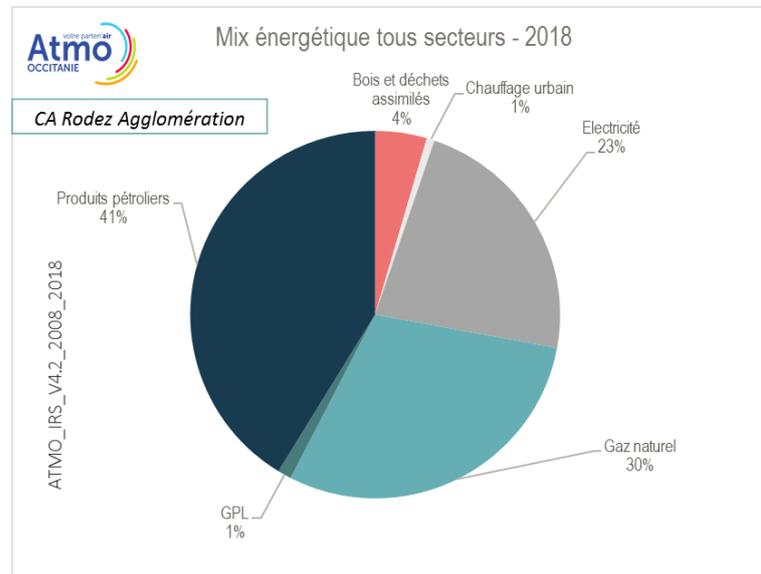
Indicateur Déchets

	Indicateurs Traitements des déchets	polluants atmosphériques (en tonnes)		Gaz à impact climatique (en kt eq. CO2)	
		NOx	PM10	GES	CO2 Biomasse
2018	Emissions annuelles du secteur Déchets	0,2	2,1	16,5	2,6
	% issu de l'incinération	/	/	/	/
	% issu des centres d'enfouissement	0%	0%	96%	100%
	% autres sources	100%	100%	4%	0%

Sur le territoire de Rodez Agglomération, le secteur du traitement des déchets contribue peu aux émissions totales de polluants atmosphériques. Il émet cependant environ 6% des GES totaux du territoire.

7. Consommations énergétiques

Mix énergétique tous secteurs



Ces estimations sont réalisées par l'outil d'inventaire régional d'Atmo Occitanie, notamment à partir des données réelles de consommations énergétiques lorsqu'elles sont disponibles et détaillées, et d'estimation départementales ou régionales le cas échéant.

Les indicateurs suivants sont définis sur le territoire :

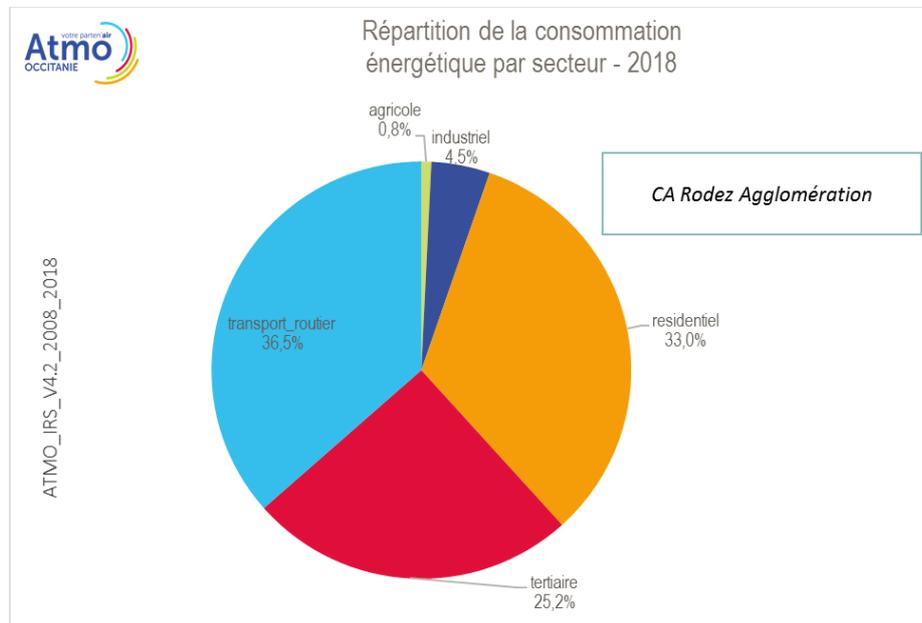
- La consommation totale du territoire, tous secteurs confondus, en GWh;
- L'évolution de la consommation énergétique du territoire, de la dernière année par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, tous secteurs confondus ;

		Tous combustibles	Bois et dérivés	Produits Pétroliers	Gaz naturel	GPL	Chauffage urbain	Electricité
2018	Consommation totale du territoire (GWh)	1137	51	469	337	14	8	258
2018	% d'évolution de la consommation énergétique par rapport à la moyenne des 4 dernières années	-2%	+5%	0%	0%	-5%	+16%	-9%

La consommation énergétique sur le territoire, tous secteurs confondus, est estimée en diminution, avec des disparités observées par combustible. L'usage de la biomasse est estimé à la hausse, quand celui du fioul domestique ou du gaz naturel est estimé constant voire en légère baisse.

La baisse de la consommation totale d'énergie est estimée à l'échelle de la région Occitanie sur la même période à -1% en 2018, par rapport à la moyenne des 4 dernières années. A l'échelle nationale, cette estimation s'établit en 2018 autour de -0.7%, tous secteurs et toutes énergies confondus.

● Répartition de la consommation d'énergie par secteur d'activité



		Tous secteurs (GWh)	Résidentiel et Tertiaire (en GWh)	Transports (en GWh)
2018	Consommation totale du territoire (GWh)	1137	662	415
2018	% d'évolution de la consommation énergétique par rapport à la moyenne des 4 dernières années	-2%	-1%	-1%

Le trafic routier représente 36,5% de la consommation énergétique du territoire, et consomme majoritairement des produits pétroliers. En 2018, sur le territoire de Rodez Agglomération, la **consommation énergétique tous secteurs confondus est estimée en diminution de 2%** par rapport aux 4 dernières années.

8. Bilan des activités

8.1. Cartographie de la pollution de l'air sur le territoire

En 2020/2021 ont été produites les cartographies de pollution à l'échelle du territoire pour les années 2015, 2016 et 2017. Ces éléments seront disponibles via un rapport livré en 2021 et sur le site internet d'Atmo Occitanie.

Les éléments relatifs aux mesures réalisées sur le territoire seront aussi disponibles dans cette publication.

Les résultats de la campagne de mesures par échantillonneurs passifs en proximité trafic réalisée en 2020 seront disponibles au second semestre 2021, tout comme les cartes de dispersion de la pollution pour les années 2018 et 2019. Enfin, l'analyse de l'impact du confinement sur les mesures réalisées à Onet le Château et sur la station Camonil sera aussi réalisée en 2021.

8.2. Participation de l'agglomération au projet PLANAIR

Cinq ans après l'adoption de la loi LTECV, et dans la perspective de la prochaine génération de PCAET, ATMO France et les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air – AASQA - ont lancé en 2020, avec le soutien de l'ADEME, un projet appelé PLANAIR destiné à produire un guide de recommandations concernant les PCAET en France à partir des bilans des plans d'ores et déjà engagés localement. L'objectif était d'analyser comment la qualité de l'air a été intégrée aux plans, et d'identifier les facteurs de succès ainsi que les freins rencontrés. Ce guide de recommandations à destination des EPCI devrait être réalisé courant 2021/2022.

Une trentaine d'EPCI a été sélectionnée afin de garantir une représentativité des territoires à l'échelle nationale et l'agglomération de Rodez a été retenue en Occitanie pour participer à l'enquête sous la forme d'une interview entre Atmo Occitanie et des représentants de l'agglomération.

Un premier questionnaire a été complété par le territoire en autonomie, et une interview a été réalisée début janvier 2021 afin de préciser des éléments mais aussi et surtout de prendre en compte les retours du territoire sur son PCAET et sur la façon dont la qualité de l'air y a été intégrée.

Suite à ces remontées, le guide devrait permettre d'avoir une image cohérente des actions menées localement, de leurs impacts et plus globalement, du niveau de connaissance partagée sur la thématique air dans les PCAET. Le guide servira aussi potentiellement de référence pour l'intégration de la qualité de l'air dans d'autres plans et programmes locaux.

Atmo Occitanie informera le territoire des avancées concernant ce projet courant 2021/2022.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : L'inventaire régional des émissions polluantes et des GES

Dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air ;

a mis en place un guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit pouvoir se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Sur cette base et selon les missions qui lui sont ainsi attribuées, Atmo Occitanie réalise et maintient à jour un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques et GES sur l'ensemble de la région Occitanie. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NO_x, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Cet inventaire est notamment utilisé par les partenaires d'Atmo Occitanie comme outil d'analyse et de connaissance détaillée de la qualité de l'air sur leur territoire ou relative à leurs activités particulières.

Les quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques et GES sont ainsi calculées pour l'ensemble de la région Occitanie, à différentes échelles spatiales (EPCI, communes, ...), et pour les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité.

La méthodologie de calcul des émissions consiste en un croisement entre des données primaires (statistiques socioéconomiques, agricoles, industrielles, données de trafic...) et des facteurs d'émissions issus de bibliographies nationales et européennes.

$$Es, a, t = Aa, t * Fs, a$$

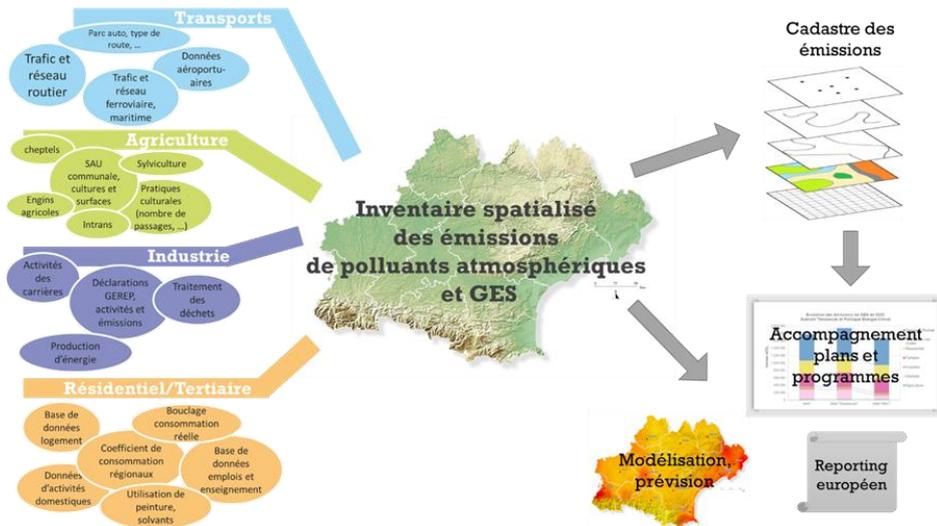
Avec :

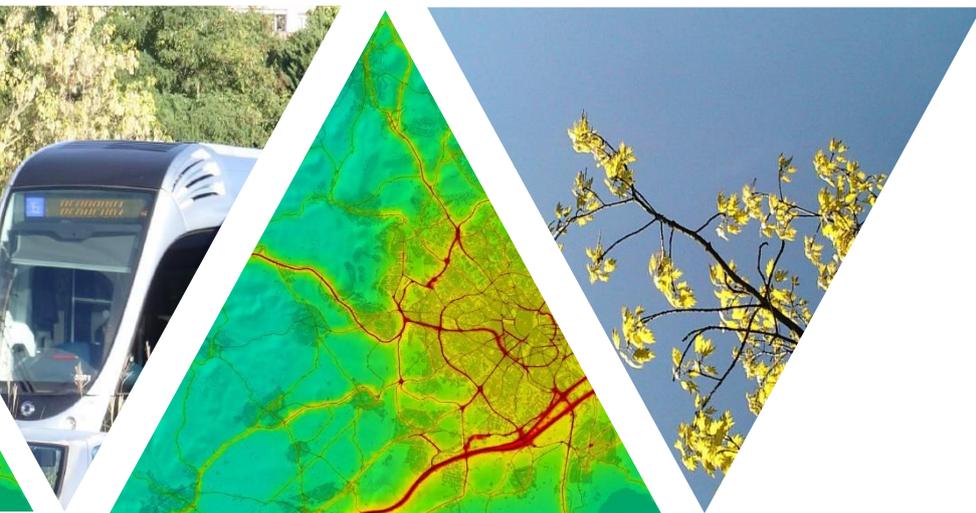
E : émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t »

A : quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

F : facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Ci-dessous un schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et GES :





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie